

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres**

**Mandat SMCE153334029**

**Accorder un contrat d'une durée de 4 ans à Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture et la livraison de coagulants à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, pour une somme maximale de 35 371 002,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14604 - 2 soumissionnaires.**

Rapport déposé au conseil d'agglomération  
Le 29 octobre 2015

## Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### La commission :

#### Présidente

*Mme Émilie Thuillier*  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

#### Vice-présidentes

*Mme Dida Berku*  
Ville de Côte-Saint-Luc

*Mme Karine Boivin Roy*  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

#### Membres

*M. André Allard*  
Ville de Kirkland

*M. Richard Celzi*  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

*Mme Marie Cinq-Mars*  
Arrondissement d'Outremont

*M. Richard Deschamps*  
Arrondissement de LaSalle

*M. Marc-André Gadoury*  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie

*M. Manuel Guedes*  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles

*Mme Louise Mainville*  
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

*Mme Lili-Anne Tremblay*  
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 29 octobre 2015

M. Denis Coderre  
Maire de Montréal  
Membres du conseil d'agglomération  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE153334029, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat d'une durée de 4 ans à Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture et la livraison de coagulants à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, pour une somme maximale de 35 371 002,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14604 - 2 soumissionnaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE153334029**

**Accorder un contrat d'une durée de 4 ans à Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture et la livraison de coagulants à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, pour une somme maximale de 35 371 002,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14604 - 2 soumissionnaires.**

À sa séance du 7 octobre 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1153334029. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

Le 14 octobre 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE153334029 qui lui avait été confié. Des représentants du Service de l'eau et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Ce contrat porte sur la fourniture et la livraison de sulfate d'aluminium (alun) et de chlorure ferrique, à compter du 1er novembre 2015, pour la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et la fourniture et la livraison d'alun seulement pour les usines de production d'eau potable de Dorval, Lachine, Pierrefonds et Pointe-Claire.

La quantité de coagulants est estimée à 57 500 tonnes métriques (tm) liquides par année.

La Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (la Station) utilise un procédé de traitement de type physico-chimique pour l'épuration des eaux usées de la Ville de Montréal avant leur rejet au fleuve Saint-Laurent. Ce traitement requiert l'approvisionnement continu de coagulants soit le sulfate d'aluminium (alun) et le chlorure ferrique en période d'odeurs (mai à octobre). Le chlorure ferrique et le sulfate d'aluminium sont des coagulants efficaces et reconnus pour l'épuration des eaux usées. Ces produits servent à coaguler les matières en suspension afin de rencontrer les exigences de traitement du Ministère du développement durable de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

À la Direction de l'eau potable, les filières de traitement de quatre des six usines sont équipées du procédé de décantation. Ce procédé requiert l'approvisionnement en continu de coagulant. Le sulfate d'aluminium sert à coaguler les matières en suspension contenues dans l'eau brute et assure le fonctionnement optimal de la décantation afin de rencontrer les exigences édictées par le Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP).

Le contrat actuel prévoyait l'échéance en juin 2013 ou jusqu'à l'épuisement des crédits. Une optimisation des opérations et une gestion efficace des dosages de coagulants a permis de dégager des crédits et de prolonger le contrat jusqu'au 31 octobre 2015, dans la mesure où le prix des coagulants était favorable comparativement aux conditions du marché, permettant ainsi de limiter les augmentations de coûts.

Le nouveau contrat assurera l'approvisionnement en coagulants de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et des usines de production d'eau potable suivantes: Pointe-Claire, Dorval, Lachine, Pierrefonds pour les quatre prochaines années ou jusqu'à l'épuisement des crédits.

En vertu des différentes alternatives décrites aux documents d'appel d'offres, la Ville pouvait octroyer un contrat pour la fourniture de 57 500 tm de coagulants selon l'alternative A (combinaison d'alun et d'un produit ferrique) ou deux contrats séparés pour la fourniture de 55 000 tm d'alun (alternative B) et de 2 500 tm d'un produit ferrique (alternative C). Chacune de ces alternatives incluait des options pour une durée de contrat d'une, deux, trois ou quatre années.

L'appel d'offres public a été publié le 29 juin 2015. L'ouverture des soumissions s'est effectuée le 10 août 2015. La période de validité des soumissions est de 120 jours. Le montant prévu des contingences est de 5 %.

Le Service de l'eau a privilégié une entente à plus long terme afin de protéger la Ville contre des fluctuations éventuelles à la hausse des marchés des matières premières des coagulants (acide sulfurique, hydrate d'aluminium), des coûts de transport et du dollar canadien. Ainsi, le Service a retenu l'alternative A, option 4, compte tenu que le coût de cette alternative est moindre que la somme des coûts des alternatives B et C. En choisissant cette alternative pour une durée de 4 ans, la Ville s'assure:

- d'une stabilité d'approvisionnement à long terme;
- d'une protection contre les hausses de prix sur le marché pour les quatre prochaines années;
- d'une protection en cas d'une baisse des prix sur le marché en vertu d'une clause prévue au contrat.

Il n'y a eu qu'un seul soumissionnaire pour l'alternative A. La soumission est de 7,04 % inférieure à l'estimation interne des professionnels.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Ils ont bien compris que la Ville était ici face à un oligopole, les fournisseurs de coagulants étant très peu nombreux sur le marché. Ils ont aussi apprécié les renseignements donnés sur la stratégie d'approvisionnement déployée par le Service de l'eau, en collaboration avec le Service de l'approvisionnement dans ce dossier.

Les membres ont souligné que les renseignements sur les alternatives décrites au document d'appel d'offres pour la fourniture des coagulants et les tableaux des résultats selon chaque alternative auraient dû être intégrés au texte du sommaire décisionnel plutôt que de se retrouver en annexe. Cela aurait permis de comprendre rapidement pourquoi l'alternative A, tout à l'avantage de la Ville, a été retenue.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

À l'égard du mandat SMCE153334029 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.